

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du mardi 14 janvier 2020

4Présidée par Monsieur Serge Faguet, Maire.

Présents : Mme ALLORENT Véronique, Mme CENDRES Magali, Mme LAFON Angélique, Mme MOINE Dominique ; M. AYMES Marc, M. BARDOU Christian, M. BONNET Alain, M. FAGUET Serge, M. MAIO Sébastien.

Absent excusé : M. PUECH Thierry.

Secrétaire de séance : M. AYMES Marc.

✓ **Approbation du dernier compte-rendu**

Le compte-rendu du Conseil municipal en date du 29 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

✓ **Limitation de vitesse à « La Pauquié »**

Le Maire fait part au Conseil municipal de la demande d'un riverain pour une limitation de la vitesse à 50km/h des véhicules circulant sur la voie communale (V.C) n°5 qui traverse le hameau de « La Pauquié ».

Etant considéré que de nombreux véhicules roulent à grande vitesse sur cette voie d'une part, et vu le nombre important d'habitations dans ce secteur d'autre part ; le Conseil approuve la limitation de vitesse à 50km/h sur la V.C n°5 à « La Pauquié ». Le Maire prendra un arrêté et des panneaux seront commandés et mis en place en début et en fin de zone.

✓ **Devis pour l'achat et la pose de panneaux (adressage)**

Pour l'achat et la pose des plaques de rues et numéros de maison, la commission des travaux a examiné 3 devis et a sélectionné celui de Signaux Girod pour 10 972 € H.T. Le même type de panneaux que ceux de l'adressage partiel déjà réalisé sera commandé. Les supports existants seront conservés.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal délibère à l'unanimité la demande de répartition du produit des amendes de police auprès du Département du Tarn à hauteur de 30 % du coût H.T. soit 3 291.62 €.

Délibération n°2020_D01

✓ **Choix de l'architecte pour la construction d'un local de rangement**

Le Maire fait part aux conseillers municipaux de deux devis d'architectes : M. CABROL pour 1 700€ H.T et M. FONVIEILLE pour 9% (retenu par la commission des travaux).

Au vu de ses réalisations antérieures, le Conseil municipal choisit M. FONVIEILLE comme architecte pour la création du local de rangement.

Une communication sera créée entre les 2 locaux de rangement et M. AYMES propose de réaliser des WC extérieurs pour les randonneurs. Les conseillers soulèvent le problème de l'entretien des WC.

✓ **Demande de subvention au titre de la D.E.T.R auprès de l'Etat :**

• **Isolation thermique et phonique de la salle de sports communale**

Deux devis sont présentés au Conseil : celui de l'entreprise Massoutier et celui de l'entreprise MIC.

Le conseil municipal choisit le devis de l'entreprise Massoutier pour 71 279.16 € H.T.

Le maire propose au Conseil municipal de délibérer une demande de subvention auprès de l'Etat et de la région Occitanie pour l'isolation acoustique et thermique du gymnase communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme de travaux suivant : **isolation phonique et thermique de la salle de sports dont le coût total prévisionnel s'élève à 71 279.16 € HT** (soixante et onze mille deux cent soixante-dix-neuf euros et seize centimes).

- de solliciter les subventions suivantes :

* **Etat (D.E.T.R) : 50 % du coût HT soit 35 639.58 €**

* **Région (au titre de la rénovation énergétique) : 30% du coût H.T soit 21 383. 75 €**

- d'adopter le plan de financement suivant :

✓ Autofinancement de la commune	14 255.83 €
✓ Subventions	57 023.33 €

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal

du mardi 14 janvier 2020

Délibération n°2020_D02

✓ Participation à la protection sociale complémentaire des agents communaux (saisine du Comité Technique pour avis préalable)

Le Maire informe l'assemblée que conformément au décret du 8 novembre 2011, les collectivités territoriales peuvent désormais contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire (PSC) auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. Sont éligibles, au titre des risques santé et / ou prévoyance, les contrats répondant à des critères sociaux de solidarité proposés par des mutuelles, des institutions de prévoyance et des entreprises d'assurance légalement établies en France. Deux voies sont prévues : la labellisation ou la convention de participation.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ; à l'unanimité, le Conseil municipal envisage :

- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé de la collectivité pour :

Le risque santé, c'est-à-dire les risques d'atteintes à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité, en participant aux cotisations des contrats labellisés souscrits par les agents;

Et

Le risque prévoyance, c'est-à-dire les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, en participant aux cotisations des contrats labellisés souscrits par les agents

- de fixer le niveau de participation financière par agent comme suit :

Pour le risque santé : 48 € brut mensuel pour un agent à temps complet (151.67 h/mois)

Et

Pour le risque prévoyance : 48 € brut mensuel pour un agent à temps complet (151.67 h/mois)

- de retenir la modalité de versement de participation suivante : versement direct aux agents

- la participation financière de la collectivité pourra être revalorisée par nouvelle délibération

- les agents non titulaires peuvent bénéficier de la participation, sous réserve d'une durée de contrat minimale de 6 mois.

Le Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale sera saisi pour avis avant mise en place de la PSC.

✓ Arrosage du terrain de football

Une convention sera signée entre la Commune et la CUMA des Irrigants du Moulin Neuf pour mettre en place un arrosage avant l'été.

✓ Convention avec l'Amicale des Chasseurs.

Le Maire fait lecture du projet de convention modifié qui ne suscite aucune observation. La convention sera signée dans les jours qui viennent par le Maire et le Président de l'Amicale des Chasseurs.

✓ Distribution des bulletins municipaux

✓ Questions diverses

- Compteurs électriques Linky : le Maire fait lecture aux conseillers municipaux de deux courriers d'administrés s'opposant à l'installation du compteur Linky chez eux et sollicitant un arrêté du Maire ou une délibération du Conseil municipal. Le Maire dit que ces courriers doivent être adressés à ENEDIS et que les arrêtés pris par certains Maires ont été suspendus dans le cadre du contrôle de légalité exercés par les Préfets. Monsieur le Maire fait ensuite lecture d'un projet de réponse à ces administrés, le Conseil municipal donne un avis favorable à cette réponse.

Compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du mardi 14 janvier 2020

- **Foyer des jeunes :** la poubelle de la cuisine a été cassée. Le sol est souvent sale et/ou mouillé à la restitution des clés après une location. Par ailleurs il est très difficile de vérifier l'état de propreté des tables (il faudrait les sortir une à une). Le Conseil décide de demander un chèque de caution pour la propreté d'un montant de 50€. Le chèque sera restitué après état des lieux correct (sol sec et propre à la restitution des clés). Le Maire rappelle les conditions de réservation (les salles sont louées soit pour 24h, soit pour 48h, les options ne sont pas acceptées et les réservations ne sont prises qu'à réception du dossier complet). Le Conseil décide d'étendre la location aux propriétaires non habitants. Les fiches de réservation, contrats et état des lieux seront modifiés en conséquence.
- **Gymnase :** la serrure de la porte d'entrée du gymnase est cassée. M. BARDOU attend de recevoir une pièce pour venir la réparer. La commission des travaux a demandé à l'entreprise MAIO de bétonner devant la porte des sanitaires du Foyer et devant la porte d'entrée du gymnase, afin d'éviter que les gravillons ne rentrent et bloquent la fermeture des portes.
- **Panneaux de signalisation :** un support du panneau de limitation à 70km/h est tombé au carrefour de Barot. Cela a été signalé au Département, qui doit aussi réparer le parapet du pont Gourdou cassé par une voiture lors accident de la route. La plaque de rue « Allée de la Plaine de Barot » a disparu.

Le Maire prononce la clôture de la séance.

CENDRES Magali

LAFON Angélique

MOINE Dominique

BARDOU Christian

BONNET Alain

MAIO Sébastien

ALLORENT Véronique

FAGUET Serge

AYMES Marc